

Circulaire d'information

INFCIRC/947

9 octobre 2020

Distribution générale

Français

Original : anglais, russe

Communication en date du 22 septembre 2020 reçue de la mission permanente de la Fédération de Russie

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Agence une communication en date du 22 septembre 2020.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la communication et sa pièce jointe sont reproduites ci-après pour information.

MISSION PERMANENTE
DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE AUPRÈS
DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
À VIENNE

Erzherzog-Karl-Strasse 182
A-1220 Vienne

Tél. : (+43 1) 282 53 91, 282 53 93
Fax : (+43 1) 280 56 87

N° 3530-n

La mission permanente de la Fédération de Russie auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui demander de distribuer, sous la forme d'une circulaire d'information de l'AIEA, les versions russe et anglaise ci-jointes de la déclaration du Ministère russe des affaires étrangères datée du 20 septembre 2020 au sujet des affirmations trompeuses des États-Unis concernant le rétablissement des sanctions précédemment levées du Conseil de sécurité de l'ONU contre l'Iran.

La mission permanente de la Fédération de Russie saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique les assurances de sa très haute considération.

[sceau]
Vienne, le 22 septembre 2020

Pièce jointe

Secrétariat de l'AIEA

Vienne

Ministère russe des affaires étrangères

20 septembre 2020, 08:53

Déclaration du Ministère des affaires étrangères au sujet des affirmations trompeuses des États-Unis concernant le rétablissement des sanctions précédemment levées du Conseil de sécurité de l'ONU contre l'Iran

1497-20-09-2020

Les États-Unis continuent d'induire la communauté internationale en erreur en conjecturant que le Conseil de sécurité de l'ONU a mené à terme les procédures visant à rétablir les résolutions sur les sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU contre l'Iran, qui avaient été levées après la signature du Plan d'action global commun (PAGC) sur le programme nucléaire iranien en 2015.

Les États-Unis savent sans aucun doute que leurs affirmations ne correspondent pas à la réalité. C'est la raison pour laquelle ils menacent les voix dissidentes de sanctions et d'autres pénalités, comme ils le font toujours. Il semble que la politique étrangère des États-Unis n'ait plus d'autres arguments.

En fait, le Conseil de sécurité de l'ONU n'a pris aucune mesure pour rétablir les précédentes sanctions contre l'Iran. Les manœuvres de Washington ne sont rien de plus que des gesticulations théâtrales ayant pour buts d'amener le Conseil de sécurité à s'aligner sur la stratégie de pression maximale orchestrée par les États-Unis à l'encontre de l'Iran et de transformer cette institution respectable en un instrument à leur disposition. Ces manœuvres ont échoué.

Les États-Unis sont bien conscients qu'en se retirant de l'« accord sur le nucléaire » en mai 2018, en rétablissant des sanctions unilatérales contre Téhéran et en cherchant à saper les efforts déployés par d'autres pays pour appliquer la résolution 2231 du Conseil de sécurité, ils font fi des normes internationales énoncées dans les décisions correspondantes du Conseil de sécurité de l'ONU et dans la Charte des Nations Unies. Washington cherche à présent à forcer les autres à mettre des casques de réalité augmentée « made in USA » afin qu'ils voient à travers ce prisme l'évolution de la situation concernant l'Iran et le PAGC. Cependant, le monde n'est pas un jeu vidéo américain.

En adoptant ce comportement outrancier, qui va à l'encontre du PAGC et de la résolution 2231 du Conseil de sécurité de l'ONU, les États-Unis portent un dur coup à ce dernier et méprisent ouvertement ses décisions et le droit international en général. Cela est inacceptable pour la Russie, mais aussi pour d'autres membres du Conseil de sécurité. Il n'est pas surprenant que la partie américaine ait échoué dans son pari de rétablir les sanctions précédemment levées du Conseil de sécurité de l'ONU contre la République islamique d'Iran.

Déjà en août, une écrasante majorité de membres du Conseil de sécurité de l'ONU avaient clairement affiché leur position. Ils avaient fait valoir que les aspirations des États-Unis étaient nulles et non avenues, d'un point de vue aussi bien légal que procédural. Ils ont en particulier noté que la lettre du Secrétaire d'État des États-Unis, Mike Pompeo, datée du 20 août, à laquelle Washington faisait référence, ne pouvait pas être considérée comme une « notification » aux termes de la résolution 2231 du Conseil de sécurité de l'ONU, donnant lieu au lancement de la procédure de rétablissement des sanctions antérieures. Il est ressorti du débat ouvert qui s'est tenu le 25 août que le Conseil de sécurité n'était pas en position de prendre de mesures en réponse à la demande des États-Unis. Le Conseil a réaffirmé cette position en septembre. La Russie partage pleinement ce point de vue.

Prétendre que les dispositions des résolutions par lesquelles l'Iran se voit imposer des sanctions ont été rétablies relève de l'illusion. Nous espérons que nos collègues des États-Unis auront le courage de regarder enfin la vérité en face et cesseront de s'exprimer au nom du Conseil de sécurité de l'ONU. Les actions illégitimes des États-Unis ne peuvent avoir aucun effet sur d'autres pays en droit international, ni obliger ces pays à restreindre leur coopération légale avec l'Iran. Les efforts visant à préserver le PAGC et à permettre son application constante se poursuivront. La résolution 2231 du Conseil de

sécurité de l'ONU est toujours en vigueur et reste inchangée, et les engagements qui en découlent doivent être honorés conformément à ce qui a été convenu à l'origine par tous les États sur la base du principe de réciprocité.

Au lieu d'aggraver la situation, les États-Unis devraient immédiatement cesser de chercher à démanteler le PAGC et à remettre en cause la résolution 2231 du Conseil de sécurité de l'ONU.